

Le surplus fédéral : débattre de son utilisation

Luc Godbout

Professeur

Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke

Le 27 septembre dernier, le premier ministre Harper rendait public le rapport financier du gouvernement qui annonçait un excédent budgétaire de 13,8 milliards \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. Puisque cette somme n'a pas été dépensée au cours de l'année financière, la règle veut qu'elle serve automatiquement au remboursement de la dette.

Combiné au surplus de 13,2 milliards \$ de l'année précédente, il s'agit d'un remboursement de la dette de 27 milliards \$ en deux ans. Depuis son sommet de 563 milliards \$ atteint en 1996-1997, le gouvernement fédéral a remboursé 96 milliards \$ de sa dette. En à peine 10 ans, le poids de la dette fédérale en pourcentage du PIB a diminué de 68,4 % à 32,3 %.

Loin de moi l'idée de critiquer la pertinence de rembourser la dette fédérale, mais il demeure légitime de se questionner sur l'utilisation des surplus. Doivent-ils aller nécessairement au remboursement de la dette? Doivent-ils plutôt servir à diminuer les impôts, à accroître l'offre de services publics ou à augmenter les transferts aux provinces? Le débat doit avoir lieu.

La transparence budgétaire

Malgré la baisse d'un point du taux de la TPS depuis juillet 2006, les réductions d'impôt sur le revenu et les sommes consenties aux provinces pour rétablir l'équilibre fiscal annoncées lors du budget de mars dernier, les surplus fédéraux semblent là pour rester. Après seulement quatre mois, l'excédent de l'exercice en cours atteint 7,8 milliards \$.

Pourtant, lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre Stephen Harper reprochait au gouvernement libéral de sous-estimer les excédents et d'ainsi arriver après coup avec des surplus « imprévus ».

Même s'il disait vouloir mettre fin à la sous-estimation récurrente des surplus, l'histoire semble vouloir se répéter sous sa gouverne. En mai 2006, le budget fédéral prévoyait un surplus de 3,6 milliards \$ pour son exercice 2006-2007. En mars 2007, la prévision du surplus pour ce même exercice – qui était alors sur le point de s'achever – était haussée à 9,2

milliards \$. Finalement, les états financiers indiquent un surplus de 13,8 milliards \$. La situation réelle fait apparaître un surplus supérieur de près de quatre fois à la prévision faite à peine un an plus tôt.

Certains diront qu'il s'agit d'une belle surprise puisque le surplus est plus grand que prévu, mais en réalité, rater la cible de 387 %, c'est rater la cible de 387 %. Il faut aussi garder à l'esprit qu'en réalité ces surplus représentent des impôts perçus en trop.

D'autres y verront là, la preuve qu'il existe toujours un déséquilibre fiscal. Or, Jean Charest disait cette semaine lors d'une conférence que le déséquilibre fiscal serait « à peu près réglé ».

Le déséquilibre fiscal est-il réglé?

Sans minimiser les sommes accordées aux provinces le printemps dernier, devant les surplus fédéraux, on ne peut qu'être étonné d'une telle déclaration. D'autant que les sujets de revendications ne manquent pas.

Le budget du Québec de mai 2007 indiquait que les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire et les programmes sociaux demeurent encore aujourd'hui inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 13 ans.

Le budget du Québec critiquait également le fait que l'établissement des transferts fédéraux ne prend en compte que le nombre d'habitants d'une province sans tenir compte de leurs besoins respectifs, faisant en sorte que la contribution fédérale pour l'aide sociale équivaut à 2 829 \$ par bénéficiaire au Québec comparativement à 11 508 \$ en l'Alberta.

Reste, enfin, l'utilisation du fameux « pouvoir fédéral de dépenser » que tous les projets d'ententes, de Victoria (1969) à Meech (1987) à Charlottetown (1992), ont cherché à baliser. Dans le contexte actuel, il s'agit d'empêcher le fédéral d'utiliser ses surplus pour faire de nouveaux empiétements dans les champs de compétence exclusive des provinces. Or, rien n'est encore fait de ce côté.

Le discours du Trône : la fin des surplus?

Jusqu'à présent, l'approche du gouvernement fédéral était orientée vers la notion d'allègement fiscal garanti. La logique est simple, à mesure que le gouvernement remboursera

sa dette, il utilisera les économies de charge d'intérêts qui en résultent pour réduire l'impôt sur le revenu des particuliers. Ainsi, la réduction de la dette de 13,8 milliards \$ annoncée en septembre se traduira par un allègement fiscal de 725 millions \$ pour les particuliers.

À l'aube du prochain discours du Trône, l'ampleur du surplus fédéral forcera le premier ministre à réfléchir à son utilisation.

Une chose semble certaine, avant d'accorder des sommes additionnelles aux provinces, il prendra sûrement en compte le fait que neuf provinces ont annoncé une réduction de leur impôt sur le revenu après l'annonce de l'augmentation des transferts aux provinces au nom de l'équilibre fiscal.

Dans ce contexte, hormis l'encadrement, sous une forme ou une autre, du « pouvoir fédéral de dépenser » et une probable majoration des transferts pour l'enseignement postsecondaire, il y a fort à parier que les nouveaux engagements envers les provinces seront peu nombreux.

L'élément le plus plausible d'apparaître au discours du Trône demeure une forte réduction du fardeau fiscal. Reste à savoir si ce sera par le biais de l'impôt sur le revenu, par une réduction d'un autre point du taux de la TPS ou encore en faisant les deux à la fois.

Peut-être y verra-t-on alors l'occasion de débattre des surplus fédéraux?